

*d'infortune : on m'a oublié , c'est un malheur , car je n'existerais plus ; mais il va être réparé , puisque je te vois.* Le geolier alla raconter ce fait au tribunal qui fit monter Grivet et l'interrogea. Il parla du profond sommeil où il était plongé lors du départ des autres condamnés ; et le tribunal , par l'effet d'une contradiction sans exemple , jugea à propos de le mettre en liberté.

Un stratagème bien conçu a souvent sauvé son inventeur. Le sculpteur Chinard , proscrit pour avoir servi pendant le siège , de concert avec quelques amis , se fait arrêter au district , s'étant saisi de quelques papiers inutiles. On le livre à la police correctionnelle comme filou. Ce tribunal le condamne à un an de détention ; c'était son principal vœu , à l'aide d'un faux nom qu'il avait pris lors de l'instruction de cette affaire , et d'un énorme bonnet qui lui couvrait la moitié du visage , il resta ignoré dans cet asile pendant tout temps que durèrent les massacres.

La guillotine n'avait pas rempli le vœu des bourreaux ; la fusillade et le canon chargé à mitraille furent choisis de préférence , pour vomir la mort à grands flots. Les représentants du peuple craignaient d'ailleurs que la grande quantité de sang qui inondait la place des Terreaux , ne finit par irriter le peuple. On avait cependant creusé sur la place différents fossés pour y recueillir le sang. On transporta ailleurs le théâtre du carnage ; et pour étayer cette nouvelle forme de donner la mort , les représentants dirent au peuple que sa vengeance n'était pas assez prompte ; que ses ennemis devaient périr en masse , et que la foudre seule pouvait hâter leur extermination.

Ronsin , général de l'armée révolutionnaire , écrivit à la société des Cordeliers de Paris les moyens prompts qu'on allait employer pour se débarrasser en masse des contre-révolutionnaires , et que le Rhône , teint de leur sang , irait annoncer aux fédéralistes du Midi leur destruction.

Soixante-onze individus , choisis dans toutes les classes et